



PROCÈS VERBAL

COMMISSION STATUTS ET REGLEMENT

PV N°43 CDSR/3

DATE : 25 Octobre 2021 par voie électronique

Présidente : Madame TILLOL Pauline

Présents : Messieurs LECOURE Bernard, DA SILVA Sérafin

I- ETUDES DES RESERVES

Match 23636028 U18 D1 CHEVIGNY B – F.C.M.P.L. du 10/10/2021

Réserve d'avant-match du F.C.M.P.L., régulièrement confirmée par mail, droits à débiter sur le compte du club, sur « la participation et / ou la qualification de l'ensemble des joueurs du club de CHEVIGNY pour le motif suivant : des joueurs de CHEVIGNY sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour où le lendemain ».

Après étude du dossier, tous les joueurs de CHEVIGNY B pouvaient participer à la rencontre car n'ayant pas joué le weekend précédent avec l'équipe supérieure.

En conséquence, la Commission Statuts et Règlements valide le résultat acquis sur le terrain.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de forme et de délais prévus aux articles 188-189- 190 des règlements généraux de la FFF.

La Présidente : P. TILLOL